



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU MERCREDI 10 AVRIL  
2019

**OBJET : Budget primitif 2019 - Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes"**  
**Délibération n° 2019-023**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE MERCREDI DIX AVRIL A VINGT HEURES,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 4 avril 2019, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** MMES ET MM. XAVIER LAGRAVE, MARIE ASSIBAT, VINCENT BARRAILH LAFARGUE, CLAUDE POMIES, JEAN-CLAUDE SOUC, REGINE MAURO, NADINE JOIE, CLAIRE HAUPT, CEDRIC BOUET, STEPHANE LACAU, CHRISTOPHE CARTEAU, SONIA GUIVARC'H, JEAN-PIERRE CAUDY, PHILIPPE PELLARINI, JEAN-CLAUDE DARRACQ-PARIES, MARC HAVARD, DELPHINE DAUBA, ROBERT CABE, PAULETTE SAINT GERMAIN, MME FLORENCE GACHIE, AGATHE BOURRETERE, JEREMY MARTI, JEROME SAUBOUAS.

**PROCURATIONS :** MME MARIE-FRANCE BARRE A MME DELPHINE DAUBA, M. STEPHANE BRETHERS A M. VINCENT BARRAILH LAFARGUE, M. KEVIN ODEN A M. CLAUDE POMIES.

**EXCUSES :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

<b>Conseillers Municipaux en exercice : 26</b>
<b>Conseillers Municipaux présents : 23</b>
<b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3</b>
<b>Conseillers Municipaux excusés : 0</b>

M. le Maire présente, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme globale de **939.383,51 euros**.

Pour ce projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" 2019, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi, en dépenses et en recettes, à **293.391,99 euros** et la section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **645.991,52 euros**.

M. le Maire, après avoir présenté et commenté précisément ces documents budgétaires, invite donc l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2019 (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes").



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2019 portant approbation du compte Administratif 2018 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*"),  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2019 portant approbation du Compte de Gestion 2018 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*"),  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2019 portant approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2019 portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*"),  
Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2018 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*"),  
Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2018 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*"),  
Vu le projet de Budget annexe pour le lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2019,  
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2019 tel que présenté par M. le Maire et arrête les dépenses de la section de fonctionnement à **293.391,99 euros**, les recettes de la section de fonctionnement à **293.391,99 euros**, les dépenses de la section d'investissement à **645.991,52 euros** et les recettes de la section d'investissement à **645.991,52 euros**.

Le Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2018 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de **939.383,51 euros**.

A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 11 avril 2019

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-